



N°2024/ 00000006 /ANAC/DG/DAAF/DRH

Niamey, le 07 MAI 2024

## AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-Niger) cherche :

### **UN CADRE EN NAVIGABILITE DES AERONEFS**

- Poste à pourvoir le **1er juillet 2024**.
- Date limite de réception des candidatures : **20 mai 2024 à 17 heures**.

#### I. DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité hiérarchique du Chef de la Division des Aéronefs, le candidat retenu aura pour mission de participer à l'exécution des tâches suivantes :

- élaborer et mettre à jour de la réglementation en matière de navigabilité ;
- concourir au processus d'immatriculation des aéronefs ;
- superviser les activités relatives à la navigabilité, à la certification et à la surveillance continue des organismes de maintenance aéronautique et des exploitants aériens (aspects navigabilité) ;
- évaluer et contrôler l'équipement nécessaire à des opérations particulières (aspects navigabilité), selon qu'il convient, compte tenu du but poursuivi (liste minimale d'équipements, minimum de séparation verticale réduit, équipement d'approche de précision de catégorie II et de catégorie III, EDTO, etc.) ;
- conduire les inspections programmées ou inopinées du personnel certifié et/ou autorisé à signer les fiches de maintenance ;
- examiner et évaluer les contrats de prestations de services des Organismes de Maintenance Agréés (OMA) et des exploitants aériens pour acceptation ;
- examiner les demandes et donner un avis motivé en vue de la délivrance, du renouvellement, de la validation ou non, du certificat de navigabilité ;
- examiner les programmes de maintenance, y compris les exigences spéciales de ces programmes concernant l'exploitation à temps de déroutement prolongé (EDTO) ;



- suivre les Services Bulletins (SB) et les Consignes de Navigabilité (CN/AD) émis par les Constructeurs et les Autorités de l'Aviation Civile (AAC) ;
  - superviser la gestion et la documentation technique des aéronefs.
- Il s'acquittera de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées par la hiérarchie dans le cadre des finalités du poste et contribuera à la mise en œuvre de la démarche qualité.

## **II. PROFIL EXIGÉ**

### **1. FORMATION**

Les candidats doivent être titulaires d'un Diplôme de BAC + 5 ans dans le domaine de l'aviation civile.

### **2. EXPÉRIENCE**

Les candidats doivent justifier d'au moins trois (03) années d'expérience pertinente acquise dans le domaine de l'aviation civile, notamment en matière de navigabilité des aéronefs.

### **3. COMPÉTENCES TECHNIQUES**

Les candidats doivent avoir :

- une bonne connaissance du secteur de l'aviation civile ;
- une bonne maîtrise des textes réglementaires en matière de navigabilité des aéronefs ;
- une bonne maîtrise de la certification et la régulation des avions ;
- une bonne connaissance des systèmes de maintenance des avions ;
- des connaissances sur la sécurité des aéronefs ;
- une bonne maîtrise des logiciels Word, Powerpoint et Excel ;
- un bon niveau en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral.

### **4. QUALITÉS PERSONNELLES**

Les candidats doivent disposer des qualités ci-après :

- sens de l'organisation ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- sens du service public ;
- professionnalisme ;
- excellentes aptitudes rédactionnelles ;
- bonnes facultés en matière de communication ;
- aptitudes à travailler sous pression ;
- esprit d'équipe ;
- probité.



#### **5. AGE REQUIS**

Les candidats doivent être âgés de quarante-cinq (45) ans maximum au 30 juin 2024.

#### **6. NATIONALITÉ**

Les candidats doivent être de nationalité nigérienne.

#### **7. ÉGALITÉ DES CHANCES**

L'ANAC-Niger est un employeur qui offre l'égalité des chances aux hommes et aux femmes. Les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

### **III. CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNÉRATION**

Les conditions d'emploi et de rémunération sont déterminées conformément aux dispositions du Statut et du Code de Rémunération du Personnel de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Pour toute information complémentaire, se rapprocher des services compétents de l'ANAC-Niger.

### **IV. DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat de travail est à durée indéterminée avec une période d'essai de trois (03) mois renouvelable une fois.

### **V. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection des candidats sur la base d'évaluation des dossiers ;
- une phase de sélection sur la base de concours et d'entretiens.

Seuls les candidats dont les dossiers ont été retenus, à l'issue de la phase de présélection, seront autorisés à concourir. Les épreuves porteront sur la culture générale en aéronautique et des épreuves de spécialité.

Le dossier de candidature doit contenir les pièces ci-après :

- un formulaire de candidature ;
- une demande dûment signée par le postulant à l'emploi ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu ;
- un extrait du livret de famille ou une fiche familiale d'état civil ;
- un certificat de nationalité ;
- un certificat de résidence ;
- un certificat médical de visite et contre-visite datant de moins de trois (03) mois ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;



- un curriculum vitae ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ;
- une copie certifiée conforme du diplôme de BAC+5 dans le domaine de l'aviation civile ;
- des copies certifiées conformes des autres diplômes obtenus le cas échéant ;
- une copie certifiée conforme de l'équivalence pour les diplômes étrangers le cas échéant ;
- les attestations des stages effectués et/ou le certificat de travail du dernier employeur, le cas échéant.

Aucun dossier ne sera retourné. Seul le candidat retenu sera saisi de la suite réservée à sa demande.

## **VI. ACTE DE CANDIDATURE**

Le formulaire de candidature est disponible sur le site web de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, à l'adresse suivante : [www.anac.ne](http://www.anac.ne) au lien <https://www.anac.ne/avis-de-recrutement/>. Il peut également être retiré auprès de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'ANAC-Niger.

La demande d'emploi sera adressée à l'attention du Directeur Général de l'ANAC-Niger. Les dossiers de candidatures doivent être présentés sous format papier et déposés au Cabinet du Directeur Général de l'ANAC-Niger.

Les candidatures reçues après la date limite indiquée ou à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus seront déclarées irrecevables.

**L'ANAC-Niger se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de vacance de poste.**